

**RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE  
SUR UN OUVRAGE TRANSVERSAL  
SUR LE TRONCON AVAL DE LA RIVIERE BRAGUE**

**CAS DU SEUIL N°3 : PONT DE BIOT**

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Situation détaillée

Echelle 1/250

réf / 15.087-DCE-A02

92, quai Pierre Scize  
69005 LYON  
Tel : 04.78.14.06.06  
Fax : 04.78.14.06.07  
E-Mail : biotec@biotec.fr



CONTROLE : N. Debais	FORMAT : 1470 x 365
RELEVÉ	DESSINE
MODIFIE	
N. Debais/ nov. 15	B.Greenland / janv. 16
A. Hamm/ nov. 15	B.Greenland / mai 16
S. Michel/ nov. 15	

**LEGENDE**

**ETAT EXISTANT**

- Lit vif de la Brague, à préserver.
- Radier naturel existant, à maintenir.
- Banc graveleux existant, à maintenir.
- Talus/surface enherbée, à maintenir.
- Berge contaminée par des massifs d'espèces indésirables (Canne de Provence), à maintenir dans le cadre de la présente opération.
- Mur d'enrochement, à conserver.
- Mur maçonné ou mur béton, à conserver.
- Glissière de sécurité, à maintenir.

**AMENAGEMENTS**

**Travaux préliminaires**

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages et piquetage, marquage des travaux forestiers.
- Déviation provisoire des eaux.
- Démontage et évacuation d'ouvrages obsolètes (ancien coffrage de canalisation, murs riverains dégradés, etc.).
- Mise en défends des surfaces à isoler (présence de consoude bulbeuse).

**Travaux forestiers**

- Débroussaillage/fauchage des emprises de travaux.
- PL A Ø50 : Platanes de diamètre ±50 cm, à conserver.
- PL A Ø30 : Abattage et dessouchage d'un platane de diamètre ±30 cm.

**Travaux de terrassement et génie civil**

- Arasement du toit d'un atterrissement à ± 15 cm au dessus du niveau d'étiage de la Brague et stockage temporaire des produits obtenus avant réemploi sur site.
- Arasement complet d'un banc de matériaux graveleux et stockage temporaire des produits obtenus avant réemploi sur site.
- Décapage préalable de la terre végétale sur 30 à 40 cm (présence de consoude bulbeuse), mise en jauge temporaire et renappage en fin de chantier.
- Réinjection/régalage de matériaux graveleux (Ø10-30 cm) et caillouteux (Ø30-40 cm) issus du site ou/et d'apport à des fins de rééquilibrage du profil en long.
- Epis en blocs Ø 50-70 cm (300-700 kg), à édifier.
- Pose de blocs et pierres plates de nature géologique et dimensions adaptées (1 à 1,5 m²) en pied d'ouvrage à "défendre" (cf. profil type IA, doc. n°15.087-DCE-A04).
- Arasement du seuil du Pont de Biot sur une hauteur de 70 cm, y compris conservation des fondations, puis concassage des matériaux obtenus et ré-injection au sein du lit de la Brague.
- Mise en oeuvre d'une rampe en blocs (semi-enterrée) en aval immédiat de l'ouvrage transversal arasé.

**Travaux de restauration de la berge**

- Reprofilage par déblai et selon un profil de pente  $\leq 3H/1V$  du talus riverain droit de la Brague en amont immédiat du seuil du Pont de Biot (y compris mise en dépôt temporaire des matériaux obtenus avant réemploi dans le cadre du chantier - cf. profil type IA, doc. n°15.087-DCE-A04).
- Confection d'un empierement de pied de berge surmonté de lits de plants et plançons renforcés au moyen de treillis tissés biodégradables de coco (liste de plantes n°1) à des fins de confortement de talus dans l'angle amont du Pont Murator.
- Ensemencement des surfaces travaillées au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).
- Mise en place d'une glissière bois en recul du nouveau sommet de berge - [Hors marché].

**Travaux de garantie et de suivi des aménagements (1 saison végétative)**

- Contrôle et surveillance des ouvrages.
- Fauchage et arasage nécessaires au développement des végétaux.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.

